

Annexe 1

Circulaire 2022-016 du 10 février 2022

Titre : Critères de promotion des personnels ATEE

Critères d'appréciation Type de promotion	Avis du supérieur hiérarchique		Parcours professionnel			TOTAL
	FAVORABLE	DEFAVORABLE	Ancienneté Générale de Service (AGS)	Ancienneté dans le grade	Mission particulières	
Tableau d'avancement ATEE P2C	35 Points	0 Point	1 Point/an Dans la limite de 40 points Fonction publique tout type + Services auxiliaires validés	1 Point/an Dans la limite de 40 points	5 Points Quel que soit le nombre de missions Pour des missions de : - Tutorat - Formateur/Maître d'apprentissage Conditions appréciées dans les 5 dernières années	120 MAX
Tableau d'avancement ATEE P1C	35 points	0 point	1 Point/an Dans la limite de 40 points Fonction publique tout type + Services auxiliaires validés	1 Point/an Dans la limite de 40 points	5 Points Quel que soit le nombre de missions Pour des missions de : - Tutorat - Formateur/Maître d'apprentissage Conditions appréciées dans les 5 dernières années	120 MAX